



Note négociateurs CGT CPPNI BASS

sur la séance de négociation
du 28 février 2022



Point 1 : ouverture des négociations de la CCUE sur le périmètre de la BASS

Plusieurs organisations syndicales salariées demandent un retour exprès sur les décisions prises par deux des composantes d'Axess (Nexem et Fehap) dans le cadre de leurs AG, sur le mandat d'ouvrir ou pas les négociations d'une Convention Collective Unique et Etendue sur l'ensemble du champ Sanitaire, Social et Médico Social à but non lucratif.

Position des AG :

- Nexem : 93 % POUR.
- FEHAP : 88 % POUR.

Un point est fait sur la Conférence des Métiers et les annonces faites par Castex : seule la filière socio/éducative serait concernée. Mais il n'y a toujours pas d'informations officielles des métiers et établissements concernés.

La CGT redit que la logique annoncée par le Premier ministre ne correspond pas aux revendications des salarié.e.s qui manifestent depuis des mois : le Ségur pour tou.te.s, tout de suite !

Malgré les annonces, Axess n'a toujours pas de mandat pour négocier un accord de transposition sur les propos tenus par le Premier ministre.

La CGT rappelle qu'à plusieurs reprises, les organisations syndicales ont demandé à ce qu'un avenant soit mis à signature pour faire en sorte que tou.te.s les salarié.e.s du secteur bénéficient du Ségur.

Axess redit ne pas avoir mandat pour négocier un tel accord, ils restent dans une logique d'enveloppes accordées par le ministère pour ensuite pouvoir ouvrir des négociations.

La CGT dénonce une nouvelle fois une atteinte à la liberté des négociations qui ne consisterait qu'à opérer une transposition des décrets de la Fonction Publique Hospitalière dans notre secteur.

Axess indique que le ministère les a informés que la négociation n'est pas possible tant que des précisions sur la liste des métiers ne sont pas données...

Pour la CGT, le Ministère a annoncé que l'ensemble de la filière éducative serait concernée. Pour autant, tous les travailleurs sociaux ne sont pas cités dans les

communiqués de presse : les assistant.e.s de service sociaux, les moniteurs d'ateliers, les assistant.e.s Familiaux... Les salarié.e.s des filières administratives, logistiques, animations semblent également toujours exclu.e.s... Le gouvernement fait une fois de plus le choix de la division.

Une organisation syndicale interroge Axess sur la fusion des champs de la CCN66 et de la CCN51.

La seule réponse est un écrit présenté par la chambre patronale qui fait état, dans leur feuille de route, de leur souhait de voir transposer les textes négociés aux textes conventionnels dans les conventions collectives où négocient Nexem et la FEHAP...

La CGT redit son opposition à aller vers une fusion des champs. La négociation doit se faire sur le périmètre de la BASS pour aller chercher l'extension et couvrir les 200 000 salariés du secteur qui ne sont pas couverts par une convention collective.

La CGT dit fermement son opposition à la proposition d'Axess de saucissonner la négociation de la CCUE. Il est hors de question d'aller négocier dans un premier temps classification/rémunération, puis la partie concernant les congés, puis celle concernant la prévoyance... La CGT comprend bien l'intérêt pour l'organisation employeur de négocier de cette manière et de lâcher un peu sur les salaires pour ensuite réduire, voire supprimer des droits conventionnels acquis dans les CCN actuelles, comme par exemple sur les congés supplémentaires. Pour la CGT, cette négociation doit être globale et la signature ou pas d'une telle convention doit se faire en prenant en compte **l'économie générale du texte** sans revenir sur aucun conquits sociaux.

Pour la CGT : les 450 millions d'euros que le gouvernement met sur la table pour la négociation de cette CCUE ne seront pas suffisants ; ne serait-ce que pour aligner l'ensemble des métiers vers le point le plus haut de l'ensemble des champs conventionnels concernés.

La CGT rappelle que les "183 euros nets pour tou.te.s, tout de suite" ne sont qu'un préalable pour aller vers des revalorisations de 300 euros nets lors de la négociation de la CCUE.

La CGT dit son opposition à la mise en place d'un accord de méthode.



A souligner qu'en ce début de négociation, la CFDT rejoint la position CGT : pas d'accord de méthode et pas de saucissonnage de la négociation.

FO redit son opposition à cette négociation sans proposer de solution pour les 200 000 salarié.e.s non couvert.e.s par une CCN sur le secteur.

Nous rappelons les principes et le mandat donné par la CEF aux négociateurs CGT de la BASS dans sa décision du 6 Octobre 2021:

La CEF a validé formellement, après consultation de l'UFAS et de l'UFSP, **la création au sein de la CPPNI de la BASS d'un groupe de travail visant à la mise en place d'une convention collective Unique et étendue de Haut Niveau pour l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico social à but non lucratif** telles que le prévoient nos orientations de congrès.

La négociation de la CCUE doit se faire en se basant sur :

- Des classifications basées sur les niveaux de qualification.
- Une forte prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération.
- L'absence de critère classant.
- La CEF insiste tout particulièrement sur les métiers à forte prédominance féminine pour lesquels nous devons gagner l'égalité professionnelle.

La mise en place d'un groupe de soutien composé d'un représentant des négociateurs CGT des CCN 66, 51, CHRS, CLCC, Croix-Rouge française et CCN65 a également été actée pour réaliser l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à cette négociation. Celui-ci a commencé à se réunir au mois de janvier 2022. Un plan d'action a été défini. A la demande du groupe de soutien, la CEF a validé en février 2022 le recours à un expert sur le sujet classifications/rémunérations, pour comparer 89 métiers du secteur en prenant en compte toutes les variables de rémunérations dans les différentes CCN années après années.

L'autre axe fort souhaité par le groupe de soutien est l'amélioration de la communication avec les syndicats dans cette période où il sera nécessaire d'aller au rapport de force pour gagner une Convention Collective Unique et Etendue de Haut Niveau. Il a donc été proposé que des webinars soient mis en place régulièrement pour informer les syndicats des évolutions de la négociation avec des échanges réguliers avec les négociateurs CGT de la BASS. Le premier webinar devant se tenir le 7 mars.

A noter qu'Axess continue à proposer la mise en place de groupes de travail pour cette négociation. Cette proposition correspond à la décision de nos instances, mais au vu de la position constante de SUD à exiger que les négociations se passent en plénière, même si cela est prévu par l'accord CPPNI, il nous semble que la CEF devra être réinterrogée sur ce point pour permettre la participation de toutes les organisations syndicales représentatives à cette négociation à venir.

Point 2 : accord sur les temps de mises à disposition des Organisations Syndicales

La CGT ayant fortement progressé en représentativité sur ce périmètre, la Fédération devrait récupérer 1 ETP, ce qui porte le total des MAD à 21 pour la CGT. Un avenant sera prochainement proposé à signature.

Pour rappel, la nouvelle représentativité sur le secteur de la BASS :

- La Confédération française démocratique du travail (CFDT) : **36,83 % ; - 1,67 %**,
- La Confédération générale du travail (CGT) : **36,16 % ; + 0,98 %**
- La Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : **15,17 % ; + 0,38 %**
- L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES) : **11,84 % . + 0,21 %**.